

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2015/549 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle - 2144
Soutien à l'hébergement touristique et à la restauration
traditionnelle**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer l'aide suivante, conformément aux tableaux annexés :

- 222 727,50 € en faveur de deux établissements hôteliers pour des travaux de modernisation fondamentale, d'extension et de création (fiche projet détaillée en annexe) ;
- 22 826 € en faveur de deux restaurants de type traditionnel, pour des travaux de modernisation fondamentale (fiche projet détaillée en annexe) ;
- 100 000 € pour la modernisation et la restructuration du camping municipal « Les Portes d'Alsace » à Saverne ; (fiche projet détaillée en annexe).

Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires : un acompte de 30% minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions de financement à intervenir sur cette base entre le Département et chacune des entreprises concernées, selon les dispositions énoncées dans les annexes au rapport.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc196807-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15